

## JUSTIFICATIF DE PARUTION

*Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.*

**Identifiant annonce : 7293123801**

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Directeur, Vincent TOUSSAINT, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

**Cliquez ici :**

<https://annonces-legales.actu.fr/a/7293123801>

Cette annonce a été mise en ligne le **11 juin 2022** sur **Actu.fr**  
Pour le département : **54 - MEURTHE ET MOSELLE**

Il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes : dénomination : SCI ABANIS Capital : 1000€ Sigle : HAYK TEVANYAN Siège social : Zone Artisanale des Abanis-54730 Gorcy Objet : l'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers et notamment l'acquisition aux termes d'un acte à recevoir par maître Julie Cremone-notaire situé SIS au : 61, avenue de la République-54800 Jarny, d'un immeuble à usage de bureaux en vue de la location situé SIS à (54730) Gorcy, Zone Artisanale des Abanis. Figurant au cadastre rénové section ad n°163, lieudit "la française", pour une contenance 04 ares-26ca. Moyennant le prix principal de 103 000 € ( cent trois mille euros). L'obtention de tous crédits ou facilités de caisse nécessaires à la réalisation de l'objet social et corrélativement la constitution de toutes garanties sur les biens de la société en ce compris tout cautionnement hypothécaire pour garantir les engagements pris par les associés en faveur de la présente société, à l'occasion de sa constitution ou de son fonctionnement. Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil. Durée de la société :99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés Clause relative aux cessions des parts sociales: les parts sociales sont librement cessibles entre associés et au profit du conjoint, des ascendants ou descendants du cédant. elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés. Gérance: M. Hayk Tevanyan, né le 27/04/1975 à Kumri (Arménie), de nationalité Arménienne, demeurant : 97,

avenue Bogdan Politanski-54810 Longlaville, qui accepte sa fonction de gérant pour une durée indéterminée. Dépôt : RCS Briey

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.  
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

**Vincent TOUSSAINT**  
Directeur de Médialex

